

+19%  
+3% 7

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2023

Taxes	Bases d'imposition effectives 2022	Taux de référence 2023	Taux plafonds 2023	Bases d'imposition prévisionnelles 2023	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2023	Taux votés 2023	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2023
Taxe foncière bâtie (TFB)	1 568 136	48,20	119,46	1 737 000	837 234	48,70	845 919
Taxe foncière non bâties (TFNB)	107 240	77,07	192,04	114 500	88 245	77,57	88 817,65
Taxe d'habitation (TH)	190 991	16,75	60,74	204 551	34 262	17,25	35 285,05
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
				Total	959 741		
Taxe	Bases d'imposition effectives 2022	Taux de référence de TH 2023	Taux de majoration 2022	Bases d'imposition prévisionnelles 2023	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2023	Taux de majoration voté 2023	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2023)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2023, cochez la case
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité	10		<input type="checkbox"/>
Taxe foncière non bâties (TFNB)	8			
Taxe d'habitation (TH)	Produit total de référence (total colonne 5)	9		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	959 741 =			

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2023

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
>>>	0			13 028	0	0	61 195	74 223

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2023

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2023
969 081,70	74 223	1 043 304,70

À MONTPELLIER  
Le 08 MARS 2023  
Pour la Direction des Finances publiques,  
LAURENT GUILLOIN  
DIRECTEUR DEP. DES FINANCES  
PUBLIQUES

Le 06/04/23  
Pour la Commune,

Feuillelet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.

**IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**  
**ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023**

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS		2. BASES EXONÉRÉES		3. PRODUITS DES IFER	
<b>Taxe foncière bâtie :</b>		<b>Taxe foncière bâtie :</b>		a. Éoliennes et hydroliennes	
a. Personnes de condition modeste	1 595	a. Par le conseil municipal		b. Centrales électriques	
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0	b. Par la loi	85 703	c. Centrales photovoltaïques	
<b>Taxe foncière non bâtie</b>		<b>Taxe foncière non bâtie :</b>		d. Centrales hydrauliques	
d. Locaux industriels	168	a. Par le conseil municipal		e. Centrales géothermiques	
<b>Taxe d'habitation :</b>	11 265	b. Par la loi (terres agricoles)	21 147	f. Transformateurs électriques	
a. Dotation pour perte de THLV		c. Par la loi (autres)		g. Stations radioélectriques	
b. Dotation pour Mayotte		<b>Cotisation foncière des entreprises</b>		h. Installations gazières et autres	
<b>Cotisation foncière des entreprises :</b>		a. Par le conseil municipal		5. RÉFORMES FISCALES	
a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire	>>>	b. Par la loi		<b>Taxe d'habitation :</b>	
b. Base minimum		4. BASES TAXÉES DE TAXE D'HABITATION		a. Fraction de TVA nationale (%)	
c. Locaux industriels		a. Hors résid. principales et log. vacants	204 551	b. TVA prévisionnelle	
d. Autres allocations		b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>	c. Coefficient correcteur	1,074640

**6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX**

**6.1. TAUX PLAFONDS**

Taxes	Taux moyens communaux de 2022 au niveau :		Taux plafonds de 2023	Taux des EPCI de 2022	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2023 (col. 13 - col. 14)
	national 11	départemental 12			
Taxe foncière bâtie (TFB)	38,28	49,86	124,65	5,19000	119,46
Taxe foncière non bâties (TFNB)	50,44	83,52	208,80	16,76000	192,04
Taxe d'habitation (TH)	22,98	29,49	73,73	12,99000	60,74
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

**6.2. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE**

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2022 au niveau :	
a. National	>>>
b. Communal	>>>
<b>Taux maximum :</b>	
a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>
b. Taux maximum de la majoration spéciale	>>>

- 6.3. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2023 au titre de laquelle...
- a. ...la diminution sans lien a été appliquée
- b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés

>>>	>>>
>>>	38,71

**Taux de CFE perçue en 2022 par la communauté d'agglomération. La communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique**

38,71